

Audit Énergétique Réglementaire

Durée : 17 jours (119 heures) Tarif : 3 490€ nets de taxe

Modalité : 100% présentiel : théorique (77 heures) – pratique (42 heures)

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Réaliser un Audit Energétique répondant aux exigences de la réglementation (arrêté du 4 mai 2022 modifié par Décret n° 2023-1219 du 20 décembre 2023)

- Acquérir la méthodologie de l'audit énergétique
- Proposer des scénarios de travaux de rénovation adaptés aux contraintes architecturales du bâtiment et aux réglementations en vigueur
- Identifier les travaux de rénovation énergétique et estimer leurs coûts en incluant les travaux induits
- Rédiger un rapport d'audit énergétique conforme à la réglementation et présenter les résultats au maître d'ouvrage

Public visé



Toute personne souhaitant réaliser l'audit énergétique réglementaire (Diagnostiqueurs Immobiliers, Architectes, Bureaux d'études, Thermiciens, Conseillers efficacité énergétique, ...)



Prérequis au domaine

- Aucun prérequis nécessaire à la formation
- **Prérequis de certification :** Le candidat doit être certifié en DPE depuis au moins 2 ans au cours des 3 dernières années.



Encadrement
3 Intervenants professionnels ayant plus de 10 ans d'expérience (Thermicien/DPE, Expert en pathologie du bâtiment, Architecte/Maître d'œuvre)



Outils pédagogiques et techniques

- Supports pédagogiques papier
- Cours sur vidéo projecteur.
- Télémètres laser, mètre-ruban
- Vitro mètre, briquet, boussole
- Utilisation d'un logiciel dédié à la réalisation des Audits
- Locaux dédiés à la pratique de missions d'audits



Évaluation des connaissances

Exercices de validation des acquis

BLOCS DE COMPETENCES

Bloc n°1 : THERMIQUE

- Thermique du bâtiment en lien avec l'audit énergétique
- Techniques d'amélioration énergétique et de réhabilitation thermique de l'enveloppe du bâtiment et des systèmes
- Construire des scénarios de travaux permettant d'atteindre le niveau de rénovation performante

Bloc n°2 : PATHOLOGIES DU BÂTIMENT

- Caractéristiques Patrimoniales et structurelles du bâti ancien
- Désordres humidité/Fissures (structurelles ou pas)
- Polluants du bâtiment

Bloc n°3 : ECONOMIE DE LA CONSTRUCTION

- Contexte administratif (PLU, contraintes zones classées, ...)
- Chiffrage des travaux, faisabilité, aides financières
- Choix des artisans labélisés, assurance maîtrise d'ouvrage et prestation maître d'œuvre
- Moyens à mettre en œuvre + valorisation de la prestation
- Économie de la construction exercices qcm + études de cas études de cas

Bloc n°4 : PRATIQUE DE L'AUDIT REGLEMENTAIRE

- **Construction du rapport**
- **Mise en situation terrain** (maison individuelle ; maison individuelle présentant des contraintes architecturales ou patrimoniales; maison individuelle présentant des pathologies remarquables; logement situé dans un bâtiment mixte comportant un seul logement.)

Audit Énergétique Réglementaire

Contenu de la formation

- Maîtriser le contexte législatif et réglementaire de l'audit énergétique ;
- Maîtriser la méthodologie de l'audit énergétique ;
- Préparer la visite sur site et identifier les points d'attention (opérationnels ou techniques, en particulier les signes de pathologies ou de particularités du bâti) ;
- Être capable d'identifier les spécificités techniques, architecturales et patrimoniales du bâti et de faire le lien avec les dérogations pouvant être induites par ces caractéristiques ;
- Sur site, savoir évaluer l'état du système de chauffage, du système d'eau chaude sanitaire et de refroidissement, le cas échéant, de l'éclairage, de la ventilation, des auxiliaires de chauffage, de l'état du bâti, des équipements responsables des autres usages et des systèmes de pilotage ;
- Exploiter les relevés, afin d'améliorer les propositions de travaux. Ces instruments incluent notamment le matériel nécessaire à la réalisation de thermographies et à la vérification des pressions ou débits de ventilation. Le formé maîtrise notamment l'utilisation d'un wattmètre, lasermètre, vitromètre et des équipements de mesure des températures de l'air et des températures de surface ;
- Sur site, savoir questionner les occupants sur le confort, les usages du bien, les travaux réalisés antérieurement, l'entretien du bâti et des équipements ;
- Connaître les possibilités d'amélioration énergétique et de réhabilitation thermique de l'enveloppe du bâtiment et leurs impacts potentiels, notamment sur les besoins en énergie du bâtiment, ses émissions de gaz à effet de serre, sa conservation, notamment lorsqu'il s'agit de bâti ancien, et sur les changements hygrothermiques des ambiances du bâtiment ;
- Connaître les possibilités d'amélioration énergétique et de réhabilitation thermique des systèmes et leurs impacts potentiels, notamment sur les besoins en énergie du bâtiment, ses émissions de gaz à effet de serre, sa conservation, notamment lorsqu'il s'agit de bâti ancien, sur les changements hygrothermiques des ambiances du bâtiment ou encore sur la possibilité de recourir à des outils de pilotage de la consommation ;
- Savoir analyser les spécificités du bâti en termes de confort hygrothermique, et savoir le prendre en compte dans les scénarios de travaux proposés ;
- Comprendre et identifier les interactions entre les lots de travaux ;
- Identifier les travaux induits ;
- Identifier les postes à fort impact, et définir des scénarios de travaux selon un parcours cohérent permettant de parvenir à une rénovation performante. Ces scénarios doivent prendre en compte les spécificités du bâti rénové et celles du bâti ancien, le cas échéant.;
- Être en capacité de présenter les résultats et les conséquences de l'audit au propriétaire ;
- Établir l'état initial d'un bâtiment ;
- Connaître l'évolution des principes constructifs dans le temps ;
- Identifier et maîtriser les désordres liés à une rénovation ;
- Connaître le cadre des principales aides à la rénovation énergétique des logements ;
- Connaître les critères de performance minimale à respecter vis-à-vis des dispositions législatives et réglementaires, et en particulier pour bénéficier des aides financières disponibles ;
- Savoir réaliser un chiffrage des travaux de rénovation énergétique et des travaux indissociablement liés ;
- Connaître les causes des écarts constatés entre les consommations indiquées sur les factures et les consommations conventionnelles calculées dans l'audit.



Formation accessible aux personnes en situation de handicap.
Ce métier n'est pas accessible aux personnes ayant un handicap moteur